

Bulletin d'inscription

Les Conseils de quartier

Je vis ou bien je travaille à Vaulx-en-Velin.

- Je souhaite être informé des actions de mon conseil de quartier.
 Je souhaite participer à mon conseil de quartier.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Contact : conseildequartier@mairie-vaulxenvelin.fr ou par téléphone au 04 72 04 78 53

Bulletin à renvoyer à : Hôtel de Ville - Conseils de quartiers - Place de la Nation - 69120 Vaulx-en-Velin / ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Vous aussi, devenez Conseiller de quartier !

Être citoyenne, citoyen, c'est être acteur de la cité pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne et du bien commun.

Bien que la loi l'impose uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants, le Conseil municipal de Vaulx-en-Velin a fait le choix, fin 2014, de créer huit Conseils de quartier par application de l'article L.2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la démocratie de proximité.

L'existence des Conseils de quartier traduit la volonté de la Municipalité de :

- Associer la population à l'action publique locale,
- Favoriser la pratique de la citoyenneté et instaurer de nouvelles formes de participation,
- Renforcer le lien de confiance entre les élus et la population, entre le citoyen et la politique,
- Etablir des relations de proximité régulières dans les quartiers,
- Développer le dialogue et les échanges avec la Municipalité.

Les Conseils de quartier, sous la responsabilité de la Municipalité, sont des lieux où les Vaudaises et les Vaudais qui le souhaitent, peuvent s'impliquer dans la vie locale. Chaque Conseil de quartier joue un rôle d'avis et de proposition sur toutes les questions intéressant le quartier dans des domaines aussi divers que : l'urbanisme, la voirie, l'environnement, la tranquillité publique, les équipements, la vie culturelle, l'animation, l'entretien et l'aménagement, la propreté, l'embellissement, la préservation du patrimoine...

L'expertise d'usage des habitants est irremplaçable et contribue aux choix techniques et aux décisions politiques.

Les Conseils de quartier sont ouverts à toute personne à partir de 16 ans, résidant ou exerçant une activité dans le quartier concerné et sont co-présidés par un adjoint au Maire et un habitant membre. Vous aussi, devenez Conseiller de quartier !

Conseils de quartier

- RENOUVELLEMENT -



COMME PRÉVU lors de leur création, les huit Conseils de quartier sont renouvelés après trois premières années de fonctionnement. La démocratie participative de proximité a permis à chaque habitant volontaire* de s'exprimer, d'être consulté, de proposer. L'action des Conseils de quartier s'est révélée précieuse pour notre ville. Il s'agit maintenant de consolider, de développer et d'améliorer cette première expérience.

Tous les Vaudais qui le souhaitent peuvent devenir membre du Conseil de leur quartier de résidence ou d'activité.

Les assemblées constitutives désigneront leur Bureau et éliront leur co-président habitant.

* Les personnes déjà membres d'un Conseil de quartier, sauf avis contraire, sont considérées comme souhaitant poursuivre leur engagement.



POUR VOUS INSCRIRE :

- Tel : 04 72 04 78 53
- Courriel : conseildequartier@mairie-vaulxenvelin.fr
- En remplissant le bulletin ci-joint

Conseils de quartier - Assemblées constitutives 2018 -

Village

Lundi 29 Janvier à 19h

Salle Bourg (1^{er} étage)

Petit Pont / Grappinière

Mercredi 31 Janvier à 19h

Espace Jean Moulin (Grande salle)

Pont des Planches

Jeudi 1^{er} Février à 19h

Ecole Frédéric Mistral

Grand Mas / Cervelières/Sauveteurs

Vendredi 2 Février à 19h

Espace Frachon

Ecoin / Thibaude / Vernay / Verchères

Jeudi 8 Février à 19h

Espace Carco

Centre-Ville / Pré de l'Herpe

Lundi 19 Février à 19h

Salle Edith Piaf

Vaulx Sud La Côte / Tase / La Soie

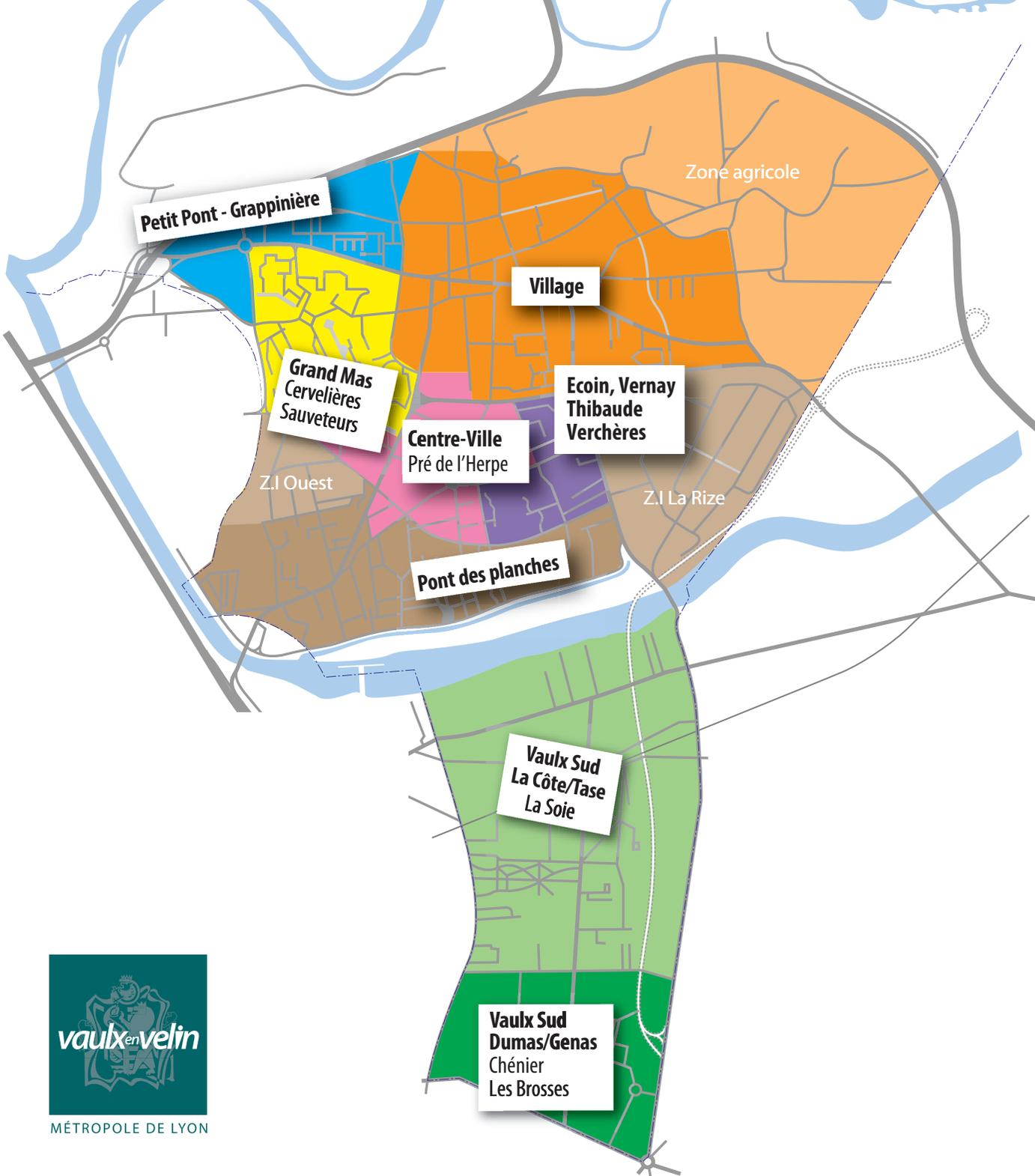
Mercredi 21 Février à 19h

Espace Carmagnole

Vaulx Sud Dumas / Genas / Chénier / Les Brosses

Vendredi 23 Février à 19h

Les Mandolines



MÉTROPOLE DE LYON